



Accident (chute sur verglas), pc sous garantie ?

Par **virlouvetX**, le **08/02/2012 à 20:41**

Bonjour,rrnAprès avoir glissé sur le verglas et être tombé avec mon PC, qui était pourtant dans une sacoche, l'écran est en partie fissuré. Le PC est encore sous garantie pendant 3 mois. rnrnJ'aimerais savoir comment m'y prendre pour avoir le remboursement de l'écran, et savoir si je peux avoir de l'aide de mon IUT ou de la mairie, j'ai chuté sur le parking de L'IUT.rnrnCordialement.

Par **virlouvetXX**, le **12/02/2012 à 20:18**

bonjour,rnla garantie ne marche pas pour la casse .rnJ'ai besoin de renseignements rapidement svp car le directeur de l'IUT a contacté son assurance, et d'après lui l'assurance ne couvre que les dommages aux personnes pas aux objet (alors que le sol verglacé n'avait pas été deneigé ni salé)rnje suis étudiant et n'ai pas de revenus.rnJ'ai surtout besoin de savoir qui dit vrai et quels sont mes droits car le directeur doit me rappeler mardi pour me tenir au courant.rnmerci d'avance